



**FORMATION CONTINUE 2023**

## **VISIOCONFERENCE**

**DROIT DE LA FAMILLE / DROIT PENAL**

**LES VIOLENCES CONJUGALES ET LE DROIT PENAL**

**Vendredi 3 février  
De 9h00 à 13h00**

**Philippe BONFILS**

Professeur à  
L'Université d'Aix Marseille LDPSC  
Avocat au barreau de Marseille

**120€ la séance  
90€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Connaître le phénomène des violences conjugales (ampleur, formes...)
- Réagir stratégiquement
- Connaître le dispositif pénal
- Connaître la procédure pénale

**Pré requis :**

Être Avocat.

**Programme :**

**Préalable**

- Qu'est-ce que les violences conjugales ?
- Violences conjugales et emprise
- Les différentes réformes législatives
- Les différentes sources internationales

**Violences conjugales en droit pénal**

- Personnes visées
- Spécificités procédurales (au moment de la plainte ; après la plainte ; mesures alternatives aux poursuites ; au moment de la poursuite)
- Les peines
- Modalités d'exécution des peines
- Mesures pénales post sentencielles

**Moyens pédagogiques :**

Support pédagogique PPT remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

**Niveau de la formation :** 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

*Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE [s.debalorre@edasop.fr](mailto:s.debalorre@edasop.fr)

**05 61 53 58 52**